

ÉTUDE DE CAS RÉGIONAL : Le CAMES au cœur de la stratégie régionale d'assurance qualité et d'accréditation de l'enseignement supérieur en Afrique francophone

Ce cas d'étude portant sur le CAMES s'articule autour des points suivants (i) À propos du CAMES (ii) Parcours du CAMES (1968-2020), (iii) AQ dans l'espace CAMES, (iv) Leçons apprises et (v) Perspectives. Il est présenté par Prof AKA Joseph, expert CAMES en assurance qualité dans le cadre de HAQAA2.

1 - À propos du CAMES (Création, Missions, Pays membres)

L'idée de création d'un organisme de coordination des problématiques de l'Enseignement supérieur et de la recherche dans les pays d'expression française d'Afrique et de Madagascar remonte aux premières années de leurs indépendances en 1960. Déjà, à cette époque le Professeur Joseph Ki-Zerbo affirmait que « *L'université en Afrique et à Madagascar ne doit pas être une université française au service de l'Afrique et de Madagascar, mais une université africaine et malgache qui parce que francophone servira du même coup le rayonnement de la culture française. Elle ne doit pas être un miroir diffusant une lumière réfléchie, mais un flambeau qui, allumé aux quatre feux de l'esprit s'alimente fondamentalement au foyer domestique* », tiré de « [Le CAMES 1968-2018](#) » de Chikouna Cissé.

A cet effet, plusieurs réunions de spécialistes chargés de définir le rôle et les fonctions de l'Enseignement supérieur ont conduit à la constitution d'une *Commission consultative d'experts pour la réforme de l'Enseignement en Afrique et à Madagascar*. Ces rencontres ont finalement abouti, lors de la conférence des Chefs d'État de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), tenue les 22 et 23 janvier 1968 à Niamey, au Niger, à la création du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), regroupant alors seize (16) États francophones d'Afrique et de l'Océan Indien. La convention portant statut et organisation du CAMES fut signée par les seize (16) Chefs d'État ou de Gouvernement, le 26 avril 1972 à Lomé, au Togo.

A ce jour, le CAMES compte au total dix-neuf (19) pays membres, répartis entre l'Afrique de l'Ouest, du Centre et l'Océan indien : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

Dans le cadre de la prise en charge des problématiques d'enseignement supérieur et de recherche scientifique des pays membres, l'institution a reçu, de ses Pères fondateurs, les missions de :

- promouvoir et favoriser la compréhension et la solidarité entre les États membres ;
- instaurer une coopération culturelle et scientifique permanente entre les États membres ;
- rassembler et diffuser tous documents universitaires ou de recherche ;
- préparer les projets de conventions entre les États concernés dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et contribuer à l'application de ces conventions ;
- concevoir et promouvoir la concertation en vue de coordonner les systèmes d'enseignement supérieur et de la recherche afin d'harmoniser les programmes et les niveaux de recrutement dans les différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- favoriser la coopération entre les différentes institutions, ainsi que des échanges d'informations.

Ces missions ont été exécutées par plusieurs Secrétaires généraux qui se sont succédés à la tête du CAMES : Professeurs Joseph KI-ZERBO (1968-1981), Elie Kokou Kotso NATHANIELS (1981-1988), Henry Valère KINIFFO (1988-1992), Rambré Moumouni OUMINGA (1992-2000), Mamadou Moustapha SALL (2000-2011), Bertrand MBATCHI élu en 2011 et en poste jusqu'à 2022.

Le financement du fonctionnement du CAMES repose essentiellement sur la contribution financière des Etats membres. Toutefois, compte tenu du versement irrégulier de ces contributions, l'Institution développe des sources alternatives de financement dont les prestations de services et les subventions des partenaires, notamment pour financer des grands projets.

2 - Parcours du CAMES (1968-2020)

La gouvernance du CAMES repose sur des instances politique (Conseil des ministres), scientifique (Comité consultatif général (CCG) comprenant les responsables des institutions d'enseignement supérieur et de recherche des pays membres), un Secrétariat général qui fonctionne comme un organe de proposition et d'exécution placé sous le leadership d'un Secrétaire Général, une Commission d'éthique et de déontologie qui veille au bon fonctionnement de l'institution, en garantissant l'égalité de chance, en renforçant la confiance avec les partenaires. *La gouvernance politique a été complétée par l'instauration en 2018, lors du cinquantenaire de l'institution, d'un sommet triennal des Chefs d'État et de Gouvernement.* A ce jour, le CAMES met en œuvre neuf (9) programmes statutaires dont quatre (4) présentent un lien direct avec l'assurance qualité et l'accréditation : (i) le programme de reconnaissance et

d'équivalence des diplômes (PRED), (ii) les comités consultatifs interafricains (CCI), (iii) le concours d'agrégation, (iv) l'assurance qualité.

Au cours de la période sus évoquée, l'institution a consolidé les missions à elle assignées par les pères fondateurs, tant au plan politique qu'académique, régional, qu'international, dans la perspective d'une meilleure coordination des politiques et des systèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation des pays membres.

En tant qu'organisme d'harmonisation des politiques d'enseignement supérieur et de recherche, le CAMES est également investi d'une mission d'agence régionale d'assurance qualité et d'accréditation, au regard des dispositions :

- de la convention de Lomé, adoptée en 1972 par les pays membres : *les parties contractantes affirment leur volonté de reconnaître les grades et diplômes délivrés par leurs établissements comme valables de plein droit ou équivalents, sur le territoire de chacune d'entre elles.*
- de la convention d'Addis-Abeba sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique, adoptée le 12 décembre 2014 et qui abroge celle d'Arusha datant de 1981.
- du nouvel accord du Programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes (PRED) adopté en 2009 par le Conseil des Ministres du CAMES, à Dakar, au Sénégal, préconisant *la prise en compte du processus continu d'évaluation et de renforcement de la qualité des systèmes d'enseignement supérieur.*
- de la création d'un programme dédié à l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche, lors de la session du Conseil des ministres, tenue en 2012.

Tous les textes juridiques ont été actualisés, en un premier temps, entre 1998 et 1999. Le Conseil des ministres du CAMES a, lors de sa 17^e session tenue à Antananarivo (Madagascar) en avril 2000, adopté l'ensemble des textes juridiques actualisés du CAMES, en particulier :

- l'accord portant création et organisation des Comités consultatifs interafricains (CCI) de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- l'accord relatif au concours d'agrégation de sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ;
- l'accord relatif au concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales ;
- le règlement intérieur du Secrétariat général.

A la faveur de la mise en œuvre du Plan stratégique de développement du CAMES (PDSC), adopté à Cotonou, au Bénin, en 2013, notamment par son axe 2 relatif à la modernisation de la gouvernance de l'Institution, la plupart des textes fondamentaux ont été, en un deuxième temps, revisités et l'armature juridique de l'Institution a été complétée par des textes relatifs aux nouveaux programmes issus de l'exécution du PSDC. Il s'agit notamment du code d'éthique et

de déontologie, des Programmes (i) silhouette du CAMES (ii) assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche (iii) thématiques de recherche du CAMES, (iv) Olympiades universitaires du CAMES (OUC). Le texte sur le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres relève plutôt d'une vision stratégique.

Sur cette période, de nombreuses activités, soumises à des exigences, ont été réalisées et concernent principalement les CCI, les Concours d'agrégation et le PRED.

- 1- Les Comités Consultatifs Interafricains (CCI), qui consacrent l'évaluation sur dossier par leurs pairs, des enseignants-chercheurs et chercheurs, se déroulent chaque année. Ils statuent, à partir d'un référentiel régional commun, dans le cadre des Comités Techniques Spécialisés (CTS), sur le changement de grade des enseignants-chercheurs et chercheurs dans leurs disciplines respectives, en autorisant leur inscription sur les différentes listes d'aptitude aux fonctions de Maître Assistant (MA), Maître de Conférences (MC) et Professeur Titulaire (PT) pour le corps des enseignants-chercheurs, et de Chargé de Recherche (CR), Maître de Recherche (MR), Directeur de Recherche (DR) pour le corps des chercheurs.
- 2- Les Concours d'Agrégation, qui consacrent l'évaluation sur la base d'un référentiel régional, les aptitudes des candidats aux fonctions d'enseignants du supérieur, se déroulent tous les deux (02) ans, en année paire et impaire, respectivement pour les sciences de la santé humaine et animale et pour les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion. Au terme du processus d'évaluation, les candidats qui réussissent obtiennent le grade de Maître de Conférences Agrégé (MCA).
- 3- Le Programme Reconnaissance et Équivalence des Diplômes (PRED) accrédite chaque année, après évaluation sur la base d'un référentiel, les offres de formation soumises par des institutions publiques et privées d'enseignement supérieur et de recherche.
- 4- Dans le contexte du 21e siècle, marqué par des mutations socio-économiques, politiques, scientifiques et culturelles majeures, l'évolution du CAMES a été impactée fondamentalement par l'adoption en 2013 d'un premier plan stratégique de développement (PSDC), mise en œuvre de 2015-2019 et d'un second en 2019, déployé entre 2020-2022. Ces deux plans s'articulent autour de sept (7) axes innovants et complémentaires :
 - Axe 1 : Mise en œuvre d'un code d'éthique et de déontologie.
 - Axe 2 : Modernisation de la gouvernance du CAMES.
 - Axe 3 : Programme Silhouette du CAMES.
 - Axe 4 : Renforcement de la démarche qualité.
 - Axe 5 : Soutien et valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation.
 - Axe 6 : Développement des synergies, des partenariats et des projets innovants.
 - Axe 7 : Communication et relations publiques.

Le tableau ci-après constitue un résumé des activités réalisées par le CAMES en cinquante ans.

- 1968** : Création du CAMES à Niamey au Niger.
- 1970** : Signature d'une convention de financement relative à la construction des locaux du CAMES entre la République de Haute-Volta et la France.
- 1972** : Signature de la Convention générale relative à la validité de plein droit des diplômes d'enseignement supérieur
- 1972** : Achèvement des travaux du 1er siège du CAMES.
- 1972** : Signature de la Convention portant Statuts du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur et de son personnel.
- 1972** : Démarrage du Programme Reconnaissance et Équivalence des Diplômes avec la collaboration d'organismes spécialisés comme l'UNESCO, l'ACCT, l'AUIPELF-UREF, l'AUA et d'Institutions inter-étatiques comme la CEDEAO et la CEAO.
- 1974** : Création du Programme Pharmacopée et Médecine Traditionnelle Africaines
- 1978** : Démarrage des Comités Consultatifs Interafricains (CCI).
- 1981** : Signature de l'Accord de Siège entre le Gouvernement de Haute Volta et le CAMES.
- 1982** : Démarrage du Programme Concours d'Agrégation.
- 1983** : Première session ordinaire du Conseil des Ministres du CAMES relative à l'amélioration du fonctionnement du CAMES à Ouagadougou.
- 1986** : Signature de la Convention portant Statut du CAMES, des règlements intérieur et financier.
- 1988** : Octroi au CAMES par l'État burkinabé d'un terrain de 1730 m² sis à « 1200 Logements », Secteur 14 de Ouagadougou.
- 1993** : Pose de la première pierre pour la construction du siège du CAMES, par le Conseil des Ministres à l'occasion du 25^{ème} anniversaire.
- 2000** : Adoption des textes juridiques réactualisés.
- 2001** : Adoption de la résolution n°2/CM/SQ/2001 invitant le Secrétaire Général à procéder à la relance du projet de construction du siège suivant un scénario nouveau échelonné sur 5 ans.
- 2001** : Adoption de la résolution N°6/CM/SQ/2001 créant le Centre d'Information et de Documentation.
- 2002** : Création de l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES (OIPA/ CAMES).
- 2005** : Inauguration officielle le 28 avril 2005 du bloc administratif du CAMES sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Ernest Paramanga YONLI, Premier Ministre du Faso et en présence des membres du Conseil des Ministres et du Secrétaire Général, le Professeur Mamadou Moustapha SALL.
- 2008** : Mise en place de la première commission d'éthique et de déontologie pour un mandat de 4 ans.
- 2009** : Signature du nouvel Accord portant organisation et fonctionnement du programme reconnaissance et équivalence des diplômes (PRED).
- 2011** : Inauguration du Centre Joseph KI-ZERBO, Centre d'Informations et de Documentation du CAMES.
- 2012** : Création de la Fondation pour la Qualité de l'enseignement supérieur et la Recherche.
- 2012** : Création du Programme Assurance Qualité.
- 2012** : Création du Programme Silhouette du CAMES.
- 2013** : Adoption du 1er Plan Stratégique de Développement du CAMES (2015-2019)
- 2013** : Transformation des colloques de la Pharmacopée en Journées Scientifiques du CAMES et institution des « Programmes thématiques de recherche du CAMES (PTRC) ».
- 2013** : Création des Olympiades Universitaires du CAMES (OUC).
- 2013** : Adoption du principe d'organisation d'une table ronde des partenaires techniques et financiers.
- 2013** : Rencontre Internationale des Etablissements Privés de l'enseignement Supérieur de l'espace CAMES (RIDEPEP).
- 2014** : Rencontre Internationale des Dirigeants d'Entreprises et patronats de l'Espace CAMES (RIDEPEC).
- 2014** : Première Table ronde des partenaires techniques et financiers (PTF).
- 2017** : Début au niveau des pays membres de la première édition des Olympiades universitaires du CAMES.
- 2018** : Tenue de la phase finale internationale de la première édition des Olympiades Universitaires du CAMES.
- 2018** : Publication du livre « Le CAMES 1968-2018 : Un demi-siècle au service de l'enseignement supérieur et de la recherche en Afrique ». Le livre est présenté officiellement le 25 mai au siège de l'institution, à l'occasion des journées portes ouvertes, par son auteur Dr. Chikouna Cissé, Maître de Conférences à l'Université Houphouët Boigny de Cooody Abidjan (Côte d'Ivoire).
- 2018** : Célébration à Ouagadougou (Burkina Faso) du cinquantenaire du CAMES marquée par la signature, le 1^{er} juin 2018, par cinq Chefs d'État, d'une déclaration de soutien au CAMES. Ces derniers instituent, par cet acte, une rencontre périodique tous les 3 ans dans le but de raffermir les liens entre les États membres en rapport avec les problématiques d'enseignement, de recherche et d'innovation. Et à l'occasion, le Président du Faso, S.E. Roch Marc Christian KABORÉ, reçoit la distinction de Grand-Croix dans l'Ordre international des Palmes académiques du CAMES.

Source : Le CAMES 1968-2018 de Chikouna Cissé.

L'assurance qualité, le numérique et la communication sont au cœur du PSDC, pour accélérer la transformation du CAMES, afin de lui donner les moyens de faire face aux défis actuels de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un contexte de mondialisation.

3 - Assurance qualité dans l'espace CAMES

Après plusieurs décennies de développement post-indépendance sur le continent africain, de nombreux progrès ont été accomplis par les pays membres sur un certain nombre d'axes, notamment sur l'éducation. L'objectif de l'enseignement supérieur en Afrique au 21^e siècle vise à en améliorer l'accès et à assurer la qualité des prestations, pour lutter particulièrement contre le chômage élevé de jeunes diplômés. Pour y arriver, il convient de relever les défis associés à la promotion d'un enseignement supérieur et d'une recherche de qualité. Ces défis résultent d'une part, d'une évolution notamment de la demande du marché qui nécessiterait conséquemment d'introduire des cours appropriés ou conférant à l'étudiant une capacité

Cette initiative est mise en oeuvre pour le compte des Commissions de l'Union Européenne et Africaine par le consortium suivant:

d'entreprenariat ou d'adaptation à de nouvelles données du bassin de l'emploi, et d'autre part, d'une concurrence accrue due à la mondialisation et à l'internalisation.

Pour faire face à ces défis de manière optimale, il convient que les institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) promeuvent préalablement la culture qualité dans toutes leurs activités. C'est dans ce contexte que le nouvel accord PRED adopté à Dakar en 2009, commandait déjà au CAMES de prendre en compte dans sa vision stratégique « *le processus continu d'évaluation et le renforcement de la qualité des systèmes d'enseignement supérieur dans son espace* ».

En 2011, le Professeur [Bertrand MBATCHI](#), élu Secrétaire général, saisit l'opportunité de l'élaboration du PSDC pour renforcer le volet assurance qualité de la mission de l'institution, notamment par la création du Programme assurance qualité (PAQ). Cette dynamique a été soutenue par le renforcement de partenariats multiformes avec des acteurs majeurs tels le German Academic Exchange Service (DAAD), l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Institut de la Francophonie pour la Gouvernance Universitaire (IFGU), l'Association des Universités Africaines (AUA), la Banque Mondiale (BM), l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), African Quality Assurance Network (AfriQAN)...

La vision stratégique du CAMES, en matière d'assurance qualité, poursuit entre autres les objectifs ci-après :

- informer, sensibiliser, renforcer les capacités des décideurs et des acteurs ;
- développer des outils qualité (référentiels, guides, directives) ;
- soutenir la mise en œuvre des mécanismes institutionnels d'assurance qualité ;
- impulser un partenariat dynamique en soutien à l'assurance qualité.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées par le CAMES, seul et/ou en partenariat. Il s'agit de :

- l'élaboration de référentiels, de guides et de directives. Il s'agit au total de huit (08) référentiels, classés en six (06) points d'évaluation couvrant au moins 300 points de références ou standards qualité relatives notamment à l'évaluation (i) des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, (ii) des offres de formation diplômantes et certifiantes (en présentiel, bimodales, en ligne), (iii) des programmes de recherche, (iv) des écoles doctorales, (v) des systèmes d'information (vi) et à la création d'universités privées.
- l'organisation d'ateliers d'appropriation des outils et référentiels qualité CAMES au profit des promoteurs, des acteurs et des décideurs dans le cadre du PRED ;

- la formation des formateurs des IESR en assurance qualité ;
- l'élaboration de guides méthodologiques d'assurance qualité. Considérés comme des outils de mise en œuvre de la politique qualité du CAMES et de garantie de la conformité. Ils se déclinent en guide (i) de création d'une agence nationale d'assurance qualité (ANAQ-Sup), (ii) d'assurance qualité interne pour le management des IESR, (iii) de l'auto-évaluation, (iv) d'évaluation des Enseignants-Chercheurs et Chercheurs (CCI) et (v) en un code d'éthique et de déontologie.
- la participation à l'élaboration d'autres documents qualité, notamment :
 - l'état des lieux de l'assurance qualité : UEMOA-CAMES, 2014
 - l'accord révisé d'Addis-Abeba : UNESCO-UA, 2014
 - l'état de lieux de la mise en œuvre des mécanismes d'assurance qualité dans le cadre du projet Shenzhen : UNESCO, 2015 ;
 - l'initiative régionale d'accréditation institutionnelle : Banque Mondiale, 2015 ;
 - un module de formation au leadership et à la gouvernance universitaire : CAMES, 2018

La mise en place du dispositif d'assurance qualité dans l'espace CAMES, depuis 2011, s'est fortement accélérée comme le montre le tableau ci-dessous.

Pays	Statut ANAQ-Sup			Statut AQ au sein du ministère			Statut AQ dans les universités		
	E	ED	NE	E	ED	NE	E	ED	NE
Bénin		✓		✓					✓
Burkina Faso		✓		✓			✓		
Burundi			✓	✓			✓		
Cameroun			✓	✓			✓		
Centrafrique			✓	✓					✓
République du Congo		✓			✓			✓	
République Démocratique du Congo	✓				✓			✓	
Côte d'Ivoire		✓		✓			✓		
Gabon			✓		✓			✓	
Guinée	✓					✓	✓		
Guinée-Bissau									
Guinée Equatoriale			✓	✓					✓
Madagascar			✓	✓					✓
Mali	✓						✓		
Niger			✓	✓			✓		
Rwanda			✓	✓			✓		
Sénégal	✓			✓			✓		
Tchad		✓		✓					✓
Togo		✓			✓			✓	
	04	06	08	12	04	01	09	04	05

E = Etabli ED = En développement NE = Non établi

NB :

- la plupart des pays de l'espace CAMES ont recours au CAMES comme Agence régionale d'assurance qualité et d'accréditation ;
- 4 pays ont créé des agences nationales d'assurance qualité ;
- la plupart des institutions d'enseignement supérieur et de recherche mettent en œuvre les directives édictées par le CAMES sur l'assurance qualité interne ;
- le CAMES a élaboré deux guides méthodologiques dont un est dédié à la création des structures institutionnelles d'assurance qualité et l'autre à la création d'agences nationales d'assurance qualité.

4. Le CAMES, organisme stratégique dans le déploiement du PAQAAF

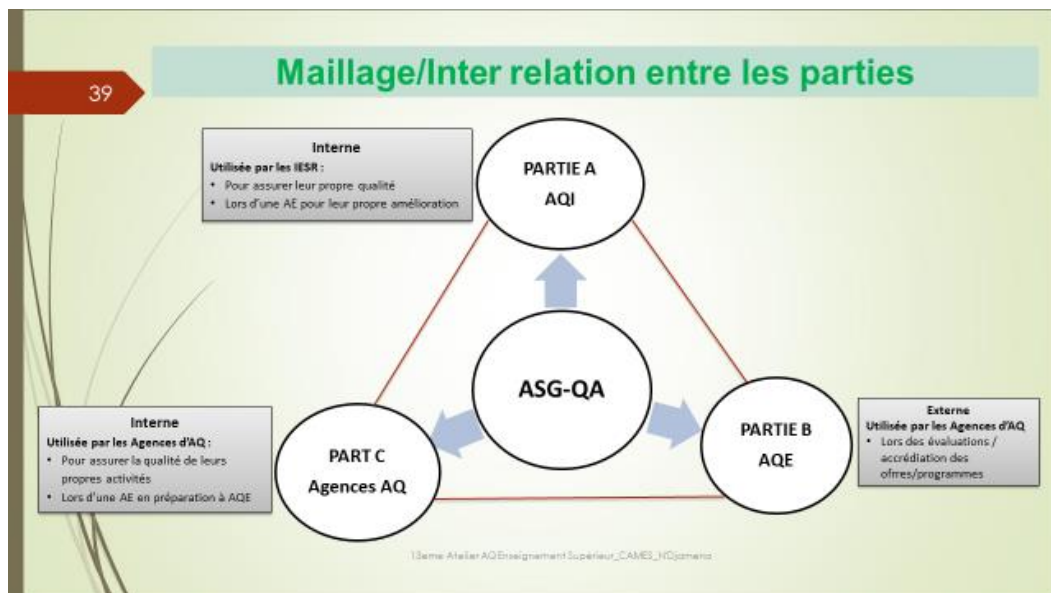
En raison de son expérience avérée, le CAMES apparaît comme un partenaire stratégique dans la réalisation du cadre panafricain d'assurance qualité (PAQAAF : Pan-African Quality Assurance and Accreditation Framework), visant à doter le continent africain d'outils en lien

avec l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche, à travers les initiatives ci-après :

- la convention d'Addis Abeba, 2014 ;
- l'initiative HAQAA (Harmonization of African Higher Education Quality Assurance and Accreditation, 2017 ;
- Tuning Africa ;
- African Continental Qualifications Framework (ACQF).

En effet, des instruments stratégiques ont été développés dans le cadre de ces initiatives :

- les **ASG-AQ** : African Standards Guidelines for Quality Assurance, 2017 et 2018.
- l'**AQRM** : Assurance Quality Rating Mechanism, 2017.



Au plan administratif, juridique, organisationnel et fonctionnel, le CAMES a renforcé son dispositif en matière d'assurance qualité pour tenir compte de toutes les évolutions actuelles en vue d'une offre de service pertinente et performante.

5 - Leçons apprises

- **Dématérialisation des activités et programmes du CAMES par le programme Silhouette du CAMES :**

L'axe 3 du PSDC a promu la dématérialisation des activités et programmes du CAMES. Il a donné naissance au programme Silhouette du CAMES qui codifie les normes de digitalisation de toutes les activités du CAMES. Cette expertise dans l'utilisation intelligente du numérique a renforcé la compétitivité et les performances de l'institution ainsi que sa résilience comme on s'en est bien rendu compte dans le cadre de la pandémie de la Covid-19.

- **La Communication, un allié important dans la dynamique de changement et d'adhésion :**

Aucun changement ne peut être opéré harmonieusement, s'il n'est accompagné d'une bonne sensibilisation et communication, pour aboutir à l'adhésion du plus grand nombre à une vision partagée.

- **L'amélioration continue basée sur le PDCA de Deming :**

Dans le cadre de ses programmes d'accréditation (CCI, Concours d'agrégation, PRED), le CAMES œuvre à promouvoir l'amélioration continue par un rapport d'auto-évaluation (RAE), comme point d'entrée dans le PRED et par la création de points de regroupement régional pour l'encadrement des candidats au concours des sciences juridiques, politiques, administratives, économiques et de gestion.

- **L'Initiative régionale d'accréditation : Pan-African Quality Assurance and Accreditation Agency (PAQAAA) :**

Cette initiative contraint les organismes régionaux à se conformer aux exigences de qualité lié à leur fonctionnement (Cf. partie C des ASG-QA).

- **La mise en place d'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre organismes sous régionaux, géré par le PAQAAA.**

6 - Perspectives

L'axe 4 du PDSC présente sept (07) objectifs stratégiques (OS) centrés sur la mise en œuvre de la démarche qualité dans la gouvernance du CAMES et l'amélioration de ses programmes statutaires, le renforcement de la démarche qualité, l'appui à la mise en œuvre du LMD, de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et des Services à la communauté dans son espace ainsi que le renforcement en pédagogie universitaire des enseignants-chercheurs et chercheurs de son espace.

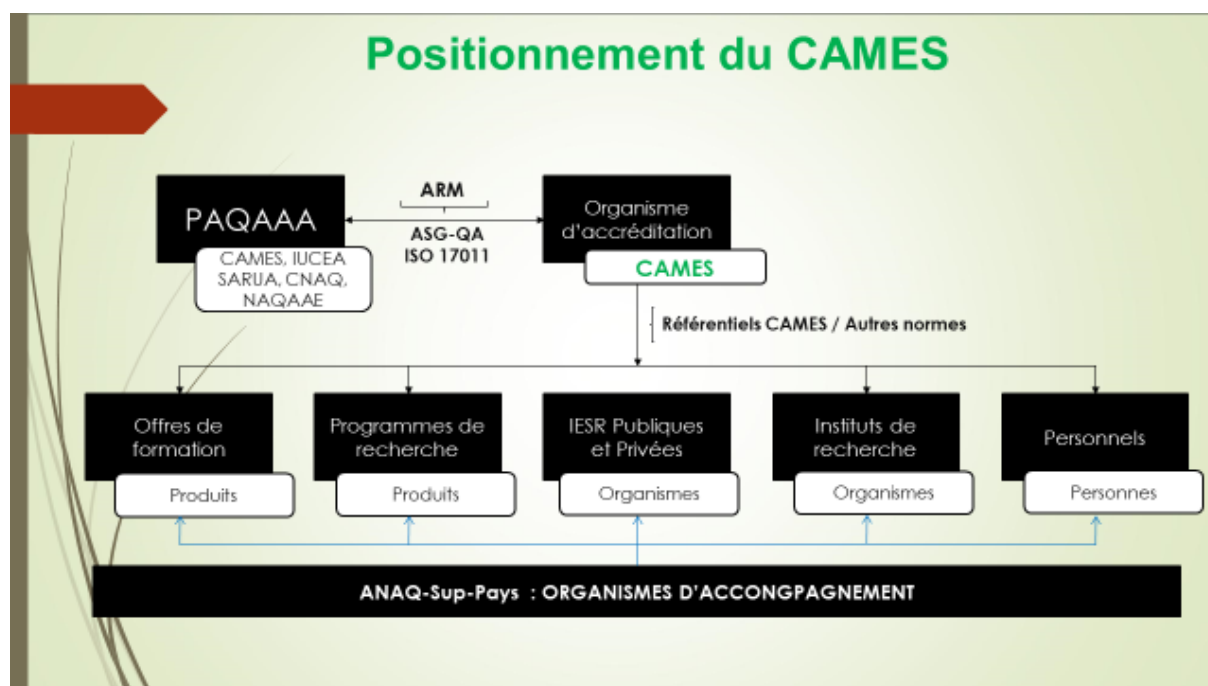
Au regard de l'évolution de la politique en matière d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain, caractérisée par la création du PAQAAA, la question du positionnement des

Cette initiative est mise en oeuvre pour le compte des Commissions de l'Union Européenne et Africaine par le consortium suivant:

organismes régionaux au nombre desquels le CAMES, tant dans leur espace qu’au niveau africain, se pose de plus en plus avec acuité.

Vu le fait que dans l’enseignement supérieur, les valeurs qui prévalent sont la compétence et l’organisation, le statut le plus adéquat de ces organismes régionaux semblent alors celui d’organismes d’accréditation aux fins d’attester la capacité des IESR à mettre en œuvre leurs activités, tel que décrit dans le schéma ci-après.

Ce cadre se conforme à la vision du CAMES, selon laquelle, le CAMES procéderait à l’accréditation des produits des IESR en cohérence avec le niveau national et africain.



Conclusion

Depuis sa création en 1968, le CAMES, outil d’intégration régionale africaine, a été d’un grand apport aux institutions et aux pays de son espace. Il a œuvré, en effet à garantir, avec l’appui des différentes parties prenantes, un enseignement supérieur et une recherche de qualité au service du développement socio-économique dans l’espace CAMES.

Aujourd’hui, plus que jamais, cette institution panafricaine de référence, au regard de ses missions et surtout de la pertinence de son expérience, est disposée à jouer pleinement son rôle dans la promotion de l’assurance qualité et de l’accréditation dans le cadre de l’initiative HAQAA2 et plus largement du mécanisme africain.

Références

1. Le CAMES de 1968-2018, Chikouna Cissé, 2018
2. Assurance qualité dans l'espace CAMES : Concepts, méthodes et choix stratégique pour le développement de l'enseignement supérieur sous régional, Mamadou SARR, 2015
3. Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (ASG-QA), 2018
4. Mécanisme africain d'évaluation de la qualité (AQRM) questionnaire, version révisée 2017
5. Mapping between african standards and guidelines for quality assurance in higher education (ASG-QA) and african quality rating mechanism (AQRM) for quality assurance in higher education
6. Plan stratégique de développement du CAMES, 2015-2019
7. Plan stratégique de développement du CAMES, 2020-2022
8. <http://www.iiep.unesco.org/fr/vers-lassurance-qualite-de-lenseignement-superieur-dans-les-pays-dafrique-francophone-de-louest>
9. <https://www.hceres.fr/fr/actualites/note-strategique-perspectives-de-developpement-de-politiques-et-de-dispositifs>